L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI, 15 FEVRIER 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE jeune fille française désirerait se placer comme gouvernante. Elle enseigne le français, l'allemand et le piano. S'adresser aux initiales L. C., bureau de l'Abeille.
8 fév—1cf

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Ferdinand Marau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,963—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Marie Bourgeois, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
14fév—14 19 23.

Succession de James John Reiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,864—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Marie Madeleine Carré, veuve de James John Reiss, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
14fév—14 19 23

Succession de Charles Ebert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,652—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Louis Wanner, veuve de Charles Ebert, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 fév—8 13 17

Succession de Joseph Linia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,487 Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Manuel Suarez Miranda, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de G. M. Rieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,136—Division B—Attendu que Simon Rieder a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. M. Rieder, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
9fév—9 13 17

Succession de John M. Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,133—Division A—Attendu que Eugene M. Shannon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu John M. Shannon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile Banman vs ses créanciers—No 26,183 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des dits créanciers du pétitionnaire Emile Banman soit convoquée pardevant John F. Coffey, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à onze heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
13 fév—3 f au 18 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District ... vs ses créanciers—No 26,1[illegible]—Division "B"—Ordre de Cour—... soit et est accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. J. Théard, notaire en cette ville, à son bureau No 54 rue du Camp, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur tous matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. Ward Gurley, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—3 f au 20 mars

Joseph E. Comes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,137—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Julius Keiffer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12 17 21

Arthur Hauch vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,245—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles H. Schaefer syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 fév—9, 13, 17

Louis Braun versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,249—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Francis M. Boze, syndic provisoire et syndic définitif des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
12fév—12 17 21

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph Cristina vs. ses créanciers—No 25,891—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph (Giuseppe) Cristina soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirchner, notaire, le 14ème jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'insolvable pour l'acceptation de la cession de ses biens, pour nommer un syndic et le libérer de ses dettes, et voter sur toutes affaires qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN. Député greffier.
12 jan—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. —Joseph H. Wilmuth vs. ses créanciers—No 25,881—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph H. Wilmuth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire en cette ville, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le jeudi 14me jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans 10 janvier 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11jan—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mardi, le 4me jour de décembre 1888—Présent, l'Honorable Albert Voorhies, juge—No 25 391.—Sur motion de W. Handlin, avocat de la plaignante, et sur production de preuves justifiant la demande de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant, le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Ella L. Hoyle, contre le défendant, William D. Hoyle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriétés, et tous les frais à la charge du défendant.
(Signé) A. LESSEPS, Député-Greffier.
29déc—29 jan 15 fév 15

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le comfort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,
... Rue Conti ... 169

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons ... les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
MARDI, 12 MARS 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE D'EXECUTRICE.

Vente de succession.
SUCCESSION DE E. TROISGROS.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,530—Division C.

EN VERTU d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 février 1889, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux, étant la dernière résidence du décédé, le LUNDI 18 mars 1889, à 10 heures a. m.—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, y appartenant en quelque sorte, situé et étant dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et Bienville, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt pieds de profondeur, connu par le numéro municipal 128 rue Conti.

Aussi, un lot de meubles de maison et ustensiles de cuisine; aussi, un lot de billets et comptes ouverts; le tout d'après un inventaire enliassé.
Conditions—Comptant.
L. TROISGROS, Exécutrice testamentaire.
15fév—15 25—4 11 18mars.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mathilda Mathieu vs Robert McCandlish.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles M. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire numérotée ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le MARDI, 19me jour de mars 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Valmont et Belcastle, désigné par le No 11 sur un plan par F. N. Tourné, architecte, daté le 23 juin 1866, déposé dans le bureau de A. Boudousquie, anciennement notaire en cette ville et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Mme Mary Orkus de la veuve et des héritiers de John A. Mayer, le 11 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 fév—15 22 28—1 8 15 19 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.

Dame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE que le 22me jour de janvier 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir:

Madame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux—No 25,822—Cour Civile de District, Division C.

Sur motion de Braughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats de la demanderesse, et en fournissant preuve de la demande, et la loi, étant en sa faveur:

Il est ordonné que le défaut ici enregistré le 16 janv. 1889, soit maintenant confirmé; et, en conséquence il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Marie Agnes Ryan et contre le défendeur, John Bruns, son époux, décrétant une séparation de biens entre eux; et de plus que la dite demanderesse ait jugement contre son dit époux, John Bruns, individuellement, et comme membre de la raison sociale Jos Bruns & Son, et contre ladite maison, *in solido* pour la somme entière de $2392.30 avec intérêt légal dessus à partir du 3 janvier 1889, jusqu'à paiement, et tous les frais du procès, avec entière admission et maintien de son hypothèque légale sur toute la propriété foncière de son époux et devant être payée de préférence avant tous les autres créanciers, du produit de la vente de la dite propriété.
Jugement rendu le 22 janvier 1889.
Jugement signé le 29 janvier 1889.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nlle-Orléans, le 31 janvier de l'An du Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.
JOS. L. PERCY, Sous-Greffier.
15fév—1f p sem—30j.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. H. Brown's Sons vs S. H. Parisot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,010—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certificat, No 18, pour vingt actions de cent piastres chacune, du fonds capital du Mississippi and Yazoo River Packet Company, étant sous le nom de S. H. Parisot.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15fév—15 18 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un cheval de course de valeur connu comme "Claud Brenan".
Thomas Nugent vs. Bill Henry.

COUR CIVILE ... En vertu d'un ordre de vente daté du 4 janvier 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 février 1889, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Devant la remise et les écuries de vente de Wm. B. Leonard, No 70 rue Baronne—
Le cheval de course bai de valeur appelé "Claud Brenan".
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6fév—6 11 15 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Louis Fontenot vs Charles Thomassin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,895—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux morceaux ou portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 231 borné par l'avenue Jourdan, les rues Bourgogne, Dauphine et Deslonde; les dites portions sont contiguës et mesurent comme suit: une des dites portions de terre forme le coin de l'avenue Jourdan et de la rue Bourgogne et mesure treize pieds de face à l'avenue Jourdan sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue Bourgogne, et l'autre portion de terre mesure dix-sept pieds de face sur l'avenue Jourdan sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, donnant ainsi aux deux portions de terre ci-dessus décrites un total de trente pieds de façade sur l'avenue Jourdan sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles: les deux dites portions de terre sont des parties d'un terrain plus grand désigné par le No un sur un plan annexé à un acte de vente fait pardevant G. Le Gardeur Jr, notaire, le 23 mars 1871.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—mars 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de machines à coudre, etc.
Dr Walter Bailey Sr vs John Harbl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,696—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus j'ai saisi et je vendrai à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, SAMEDI, 16 février 1889, à 10 heures A. M.
2 machines à coudre New Home, tables, stoves, fers à repasser, etc., comme l'indique l'inventaire.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 fév—6, 11, 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Shérif Civil, d'une Propriété de valeur améliorée, et de machines de prix, etc. Dans l'affaire de:
Simon Hernsheim vs. Atlas Steam Cordage Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,639.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (anciennement New Levee) Fulton Lafayette et Girod, et désignés comme lots numéros treize, quatorze et quinze, sur un plan dressé par Hugh Grant voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: le lot treize mesure vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee), vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent dix-neuf pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro douze et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze—le tout au pied américain. Le lot numéro quatorze mesure vingt quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur de cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes sur le côté de la ligne qui le divise du lot numéro treize et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur le côté qui le divise du lot numéro quinze, s'étendant de la rue Fulton à la rue Peters, anciennement New Levee: et le lot numéro quinze mesure, au pied américain, vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur et façade de cent vingt pieds un pouce et cinq lignes sur la rue Girod et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze, formant l'encoignure des rues Girod et Peters et aussi l'encoignure Girod et Fulton.

2° Aussi les machines, bouilloires, arbres de couche, poulies et tout ce qui s'applique à la dite machine, installations, accessoires, outils, marchandises, meubles et autres propriétés et effets mobiliers, etc., etc., qui peut contenir le dit local ci-dessus et qui appartient aux dits défendeurs; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23jan—23 30 fév 6 13 20 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés sur le Coteau de la Métairie.
Succession de Isaac Smith Hyams.
Cour Civile de District, Division D., No 8,972.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et rue Bienville—SAMEDI, 16 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1889. Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un îlet de terre faisant face au Rail-Road du Fort Espagnol, dans le Second District de cette ville, borné par les rues Anthoni, St-Louis, Bernadotte, Toulouse et Chemin de la Métairie, contenant 18 lots, numéros de 1 à 18, et mesurant ensemble 118 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Anthoni, 319 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue St-Louis, 239 pieds 2 pouces 1 ligne sur la rue Bernadotte, 231 pieds 2 pouces 2 lignes sur la rue Toulouse et 148 pieds 7 pouces 5 lignes de face au Chemin de la Métairie. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, l'îlet entier est entouré et un des plus élevés du Coteau de la Métairie et bien desséché, le tout en culture.

2° Deux lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, St-Louis, Olympia et St-Patrick, désignés par les Nos 23 et 24, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur; le terrain est élevé.

3° Une portion de terre triangulaire, désignée par le No 19, bornée par le chemin de la Métairie et les rues Toulouse et Anthony, mesurant 47 pieds 4 pouces de face à la rue Anthony. 35 pieds, 2 pouces 3 lignes sur la rue Toulouse et 59 pieds 1 pouce 6 ligne de face au chemin de la Métairie.
Le tout d'après les plans.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets portant hypothèque et 8 0/0 d'intérêt à partir de date; aussi toutes les clauses de garantie d'usage.
Actes de vente pardevant Geo. Préot notaire. Un dépôt de 10 0/0 pour assurer la vente.
13fév—13 21 28—8 16mars.

Propriété faisant face au Canal Verret.
Succession de Henry Tailhand.
Cour Civile de District—Dossier No 25,396.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889. Il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, les propriétés suivantes, savoir—

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées derrière Alger dans le 5ème district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Barataria, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 600 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1830 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 670 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2872 pieds de face au canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 bis mesure 5000 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 538 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 538 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 32, et 1368 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 34 mesure 2276 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 1368 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 33, et 1766 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Barataria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.
Le plan sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire. 29jan—29 fév2 9 16 23 mars2

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.

Magnifique Magasin et Résidence à deux étages bien situés.
Coin des rues Ursulines et Dorgenois.
Nouvellement bâtis et d'un beau style.
—Aussi—
Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.
Dans l'affaire de
Louis R. Shanks vs ses créanciers.
No. ——— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI 23 février ... Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté 17 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° L'emplacement commercial, commode et attrayant, et résidence, coin sud-ouest des rues **Ursulines et Dorgenois,** décrit comme suit, à savoir: Un morceau ou portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 342, borné par les rues Dorgenois Broad, St. Philippe et Ursulines, composé du tout le lot No 21, et d'une partie du lot No 22, mesurant, en mesure américaine, toutes plus ou moins, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue des Ursulines, sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur et face à la rue Dorgenois: ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse moderne nouvellement bâtie en bois à deux étages, recouverte en ardoise, ayant un grand magasin bien disposé avec hangar devant au rez-de-chaussée et de beaux appartements à coucher bien aérés et galerie ornée au-dessus, cuisine et chambres à domestiques, hangars et dépendances, citernes doubles, etc. Situé à la jonction de deux des rues les plus larges et les mieux entretenues de cette ville attrayante de la ville et avec une double ligne de chars urbains allant au marché français et le centre des affaires. Ces offres sont une excellente occasion en course placement sûr ou pour une grocerie faite de l'argent, ou une pharmacie ou tout autre département dans le commerce en détail.

Le grand et profond lot pour bâtir qui est adjacent à la propriété ci-dessus décrit comme suit: Un morceau ou portion de terre situé dans le même district et îlet que la propriété mentionné ci-dessus, étant le tout du lot No 20 et partie du lot No 22, mesurant plus ou moins en mesure américaine, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en hangars, etc. Le terrain est très élevé, et le voisinage immédiat est construit d'une architecture du style moderne. Une excellente chance pour ceux qui cherchent un site pour une demeure avec un entourage tranquille et agréable.

Conditions.—Un tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de garantie usuelles. 10 pour cent comptant déposé au moment de la vente.
Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19janv—19, 26—2, 9, 16, 23 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hubert Hambloch vs. ses créanciers.—No 26,147.—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Hubert Hambloch soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la cession des propriétés, d'élire un syndic, et délibérer sur la demande d'être déchargé de ses dettes, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues; et que J. L. Peytavin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle Orléans, 7 février 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
12 fév—3f au 18 mars

No. 23,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B,
Succession de William Seiferth et femme.

ATTENDU QUE Mme PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Meta Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, s'est adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE, Député-Greffier.
25janv—1f p sem en 30j

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, Administrateur Public vs la succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,689—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qu'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889, (enliassé au bureau du shérif civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David sur une profondeur et façade de 180 pieds sur la rue Toulouse et St Louis, divisée en deux lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain îlet de terre avec toutes les dépendances qu'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'îlet No 554, et mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St Louis, divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11,18,25—mars 5,11,16

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur
Améliorée et vacante,
Dans les Troisième, Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Rue Mandeville entre Chartres et Decatur, lots vacants.

Nos 424 et 424 1/2 rue Decatur entre les rues Mandeville et Marigny, cottage en bois double.

Nos 76 et 78 rue Peters entre Mandeville et Marigny, deux bâtisses à un étage.

Droits, titres et intérêts dans les îlets vacants et les lots de terre, dans les premier, quatrième et sixième districts.

Succession de Joseph Holz.
No 20,233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet — SAMEDI, 23 février, 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs,** Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 15 janvier 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros Un et Deux, dans l'îlet compris entre les rues **Mandeville, Espagne, Moreau et Victoire,** sur un plan dressé par Allou d'Hémécourt, ingénieur, le 17 janvier 1851, déposé au bureau de Adolphe Boudousquie, notaire, les dits lots mesurant chaque, mesure américaine. 26 pieds 10 pouces de face à la rue **Mandeville,** sur 154 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Achetés par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le 30 juillet 1881, d'après un acte pardevant Armand Pitot, Jr, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 478.

2° Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Peters, Decatur, Marigny et Mandeville, désigné comme lot No 9 dans l'îlet No 9, le dit lot mesurant 45 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres et cabinet de chaque côté, bâtisse au fond avec deux chambres de chaque côté, citerne, puits en briques, hydrant, grande entrée pour wagon, cour et derrière, etc., etc., connu par les numéros municipaux 424 et 424 1/2 rue Decatur. Acheté par le défunt des héritiers Nolan, d'après un acte pardevant Charles Rolle, le 21 mars 1884, et enregistré au bureau des aliénations, livre 120, folio 663.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le faubourg Marigny dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Victoire** (maintenant Decatur). **Marigny, Mandeville et Levée** (maintenant Peters), désignés comme lots Nos 4 et 5 sur un plan par A. d'Hémécourt, voyer, le 29e jour de décembre 1843, déposé dans l'ex cour d'Epreuves de cette ville; lesquels dits lots de terre sont contigus les uns aux autres et mesurent, en mesure américaine, comme suit, à savoir:

Lot No 4 a 24 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la dite rue Levée (actuellement Peters), la même largeur dans le fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 5 et 124 pieds 5 1/2 pouces sur l'autre ligne de côté; et le dit lot No 5 mesure 22 pieds de face à la dite rue Levée (maintenant Peters) la même largeur dans le fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 4 et 123 pieds 4 pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté, les dits lots étant bornés au fond par le lot No 3, toutes les mesures étant plus ou moins.

Les améliorations comprennent plusieurs bâtisses ayant quelque quatorze chambres et cabinets, citerne, puits, etc. Le tout connu comme les **Nos 76 et 78 rue Peters.**

Acquis par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, d'après un acte pardevant Edgar Grima, le 11 mars 1885, l'acte étant enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 122, folio 44.

— Et —

Tous les droits, titres et intérêts du défunt et de la succession dans les propriétés suivantes achetées de l'Etat de la Louisiane:

4° Quatre lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville (formant tout l'îlet No 530), bornés par les rues **St-David, St-Patrick, Dufossat et Valmont,** désignés comme lots Nos 52, 6, 4 et 30; les dits lots mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue St David, 52 pieds 9 pouces de face à la rue St Patrick, sur 306 pieds de profondeur et face à la rue **Valmont.**

5° Un îlet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme îlet No 763, qui est borné par l'**Avenue Carrollton,** les rues **Commune, Gravier et Pierre,** dans l'îlet No 763 mesure 602 pieds sur 647 pieds et 434 pieds sur 425 pieds.

6° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots Nos 11 et 12, dans l'îlet No 54, borné par les rues Harmony, St. Thomas, Chippewa et Ninth. Les dits lots Nos 11 et 12 mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue Harmony, sur une profondeur de 6[illegible] pieds.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Denis, Dryades, Milan et Marengo, désignés comme lots Nos 8, 9 et 10, dans l'îlet No 474. Les dits lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Denis, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 10 formant l'angle des rues Milan et St. Denis.

Conditions.—Pour les propriétés ci-dessus mentionnées premièrement et secondement, cinquante pour cent comptant garantis par toutes les clauses de garantie ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de vente jusqu'à paiement, l'acquéreur de payer les taxes de 1889, en sus du prix d'adjudication. Pour la propriété troisièmement décrite. L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $385 81 chacun, datés du 7 mars 1885 payables respectivement deux et trois ans après leur date, portant 6 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque sur la propriété; le reste sera payé un tiers comptant et deux tiers en billets à un et deux ans avec un intérêt semblable, accompagnés de clauses ordinaires relatives aux garanties, les taxes, de même que pour les propriétés Nos 1 et 2. Pour les propriétés Nos 4, 5, 6 et 7 ci-dessus décrites, comptant, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés, y compris celles de 1889, jusqu'au jour de la vente, en sus du prix d'adjudication.
Les acquéreurs devront payer 10 pour cent du montant de l'adjudication sur les lieux, en comptant pour assurer la vente.
Actes de vente pardevant Wm. B. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 janv—19, 26—fév 2, 9, 16, 23.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District.
Dans l'affaire de Mme Celia Koop et als. vs. les enfants mineurs de Charles Martin et als.
Vente à l'encan pour effectuer un partage.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet. — SAMEDI, le 23 février, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. rendu le 28 juin 1888, et signé le 3 juillet 1888, Dossier No 23,723, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan:

Un terrain de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, St. Louis, Prieur et Promenade Carondelet, désigné comme lot No 1 de l'îlet No 59 et mesure 27 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur et façade à la rue Roman de 110 pieds et forme le coin St. Louis et Roman. Tout, plus ou moins, et suivant un plan tiré par Hunter Stewart, Esq., en date de —— janvier 1889. Les améliorations consistent de deux maisons en bois à un étage, citernes, hangars, etc., connu comme le No 64 Nord Roman.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets seront divisés avec coupons à la satisfaction des parties intéressées, 10 pour cent devant être payé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
L'acte de vente par devant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1888 et jusqu'au jour de vente.
23 janv—23 27—3 10 17 23 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Troisième District.
Dans l'affaire de Wm Terry et épouse vs. Annie Terry et autres.
Vente en partage à l'encan.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, daté le 20 décembre 1888, dossier No 25,397, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale (anciennement Casacalvo), Enghien, Dauphine (anciennement Grande-Hommes), Washington (anciennement Port), désigné comme le terrain No 6 et mesurant 21 pieds 7 pouces de façade rue Royale (anciennement Casacalvo) sur une profondeur de 107 pieds.
Les améliorations consistent en un cottage-résidence en bois portant le No 511 rue Royale.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, St Claude (anciennement Bons Enfants) Marais (anciennement Morales), désigné comme terrain No 1 et mesure 50 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.
Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, portant le No 100 de la rue Union.
Les mesures sont toutes, plus ou moins, d'après un plan récent de Hunter Stewart, voyer, en date de février 1889.
Conditions—Une moitié ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie. Les billets devront être divisés en coupons pour l'agrément des parties intéressées et 10 pour cent comptant seront déposés pour assurer la vente.
L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1889.
27 janv—27—3 10 17 24 fév—2 mars

PERDU, égaré ou volé—Vers le 1er de ce mois, un billet hypothécaire souscrit par John Renlet à son propre ordre et endossé par lui, daté le 22 mai 1886 et payable trois ans plus tard, pour la somme de $444 44 portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de sa souscription jusqu'à parfait paiement; paraphé "ne varietur" par Charles Rolle, notaire. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, attendu que le paiement en a été arrêté.
6 février—3f en 30j NUMA LANDRY.

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 23jan—10f

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens immeubles, Actions. Meubles, effets mobiliers, etc.
Succession de Thomas D. Miller.
No 25,153.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1889 et du 14 février 1889, rendus dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, y compris la résidence du défunt, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chestnut, Philip et Colisée; la dite portion de terre consistant des lots ou portions de terre A, B et C devant être vendus ensemble, à savoir:

(A) La portion de terre mesure 78 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur et face à la rue Coliseum de 159 pieds 10 pouces et 2/3 d'un pouce et à la même profondeur sur la ligne parallèle opposée, et sur la ligne près de la rue Chestnut et mesurant dans le fond 78 pieds 10 pouces, désigné comme lot No 1, sur un plan dressé par Thompson, député voyer de ville, le 5 octobre 1858, et déposé à l'étude d'Edward Barnett, notaire, en cette ville, par un acte en date du 28 novembre de la même année, formant une partie de 5 lots de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9 sur un plan dressé par Hedin, voyer, le 28 février 1848 et déposé comme plan No 16 à l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville; et (B) Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Coliseum et Chestnut, touchant la portion de terre premièrement décrite et mesurant 49 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles, mesurant dans le fond 49 pieds; étant une certaine portion de terre désignée par le No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 8 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 29 novembre de la même année; et (C) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au-delà de la portion de terre premièrement décrite, ayant une façade à la rue Colisée de 25 pieds sur une profondeur de 90 pieds entre lignes égales et parallèles et mesurant 25 pieds dans le fond, le tout comme il est exhibé par la lettre C sur un plan fait par A. G. Blanchard, voyer, et enliassé.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Jackson, Philip et Chestnut, formant l'encoignure des rues Philip et Coliseum et mesurant 90 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Colisée et ayant la même profondeur sur la ligne égale et parallèle opposée et mesurant dans le fond 90 pieds, formant une partie des lots Nos. 11 et 12 et une partie de plusieurs lots Nos. 10 et 13 sur un plan dressé par C. A. Medin, voyer, en date du 28 février 1848 et déposé pour référence en l'étude de Joseph R. Beard, alors notaire en cette ville et plus amplement décrite sur un plan désigné comme D sur le plan par A. G. Blanchard, voyer, enregistré dans ces procédures. Les améliorations consistent en un cottage en bois, élevé de terre avec corridor au centre, connu par le No 241 rue Philip.

3° La moitié indivise de quatre certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent; les dits lots ou portions de terre desquels le dit défunt est le propriétaire d'une moitié indivise, étant comme suit, c'est à dire:

Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 170 borné par les rues St-Charles, Commune, Camp et Canal, trois des dits lots ou portions de terre sont désignés comme les lots E, F et G, sur un plan en date du 20 avril 1881, certifié par L. H. Pillé, voyer, et annexé à un acte de vente de la Banque des Citoyens de la Louisiane à H. et B. Beer par un acte passé pardevant F. Grima, notaire, en date du 7 juillet 1881, les dits trois lots E, F et G se touchent et mesurent comme suit:

Le lot E mesure 20 pieds 11 pouces de face à la rue St-Charles, 20 pieds 10 pouces dans le fond et 77 pieds de profondeur sur chaque côté. Le lot F mesure 21 pieds de face à la rue St-Charles, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 78 pieds de chaque côté.

Le lot G forme l'encoignure des rues Commune et St-Charles et mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, 23 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 78 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F et 78 pieds 3 pouces de profondeur et de face à la rue Commune.

Un autre lot ou portion de terre dans le même îlet, borné par les rues Commune, Camp, St Charles et Canal, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, sur 86 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Charles, 85 pieds 5 pouces sur l'autre ligne égale opposée, et 21 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le dit lot étant décrit comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 4 mai 1825, borné sur un côté par le fond des lots Nos 1, 2, 3 et 4, de l'autre côté par le lot No 6, et dans le fond par le lot No 7.

Les améliorations sur les lots de terre ci-dessus décrits comprennent les édifices en briques à quatre étages connus comme les Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles et No 131 à 139 rue de la Commune, formant l'angle nord est des rues St-Charles et Commune; ils sont maintenant occupés par les marchands populaires H. D. McCown, magasin de vêtements et d'articles de toilette, et J. U. Adams, chapelier, à qui ils sont loués à bail; ils seront vendus sujets aux dits baux.

ACTIONS.

Une action de l'Association de la Variété; une action de la Compagnie de publication du "Times-Democrat; une action de l'Association de l'Opera; une action de la Bourse au Coton; une action du Nouveau Jockey Club de la Louisiane; 25 actions de la Compagnie dite: Southern Mutual Land Improvement, de $100 chacune; 50 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane de $100 chacune; 100 actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans.

Et le même jour, à la même heure et au même endroit, il sera vendu en totalité ... la résidence du défunt.

Tous les meubles, effets mobiliers, portraits, argenterie et tout le contenu de la dite demeure du défunt, No 222 rue Jackson, dans le quatrième district de cette ville, selon un inventaire enregistré en procès de la vente.

Conditions de la vente—Comptant les actions, les effets mobiliers, etc., pour les immeubles, les biens fonds l'intérêt indivis, etc.,—ainsi qu'en est donnée la description plus haut.

Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit en billets ... portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de l'adjudication, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs à leurs frais et les polices transférées aux vendeurs ... en communauté, et les billets donnés pour la portion à crédit de la vente ainsi qu'il est dit plus haut, portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire, rue de la Commune, 162. 15 fév—15,23—mars2,9,16,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue St-Pierre.
Succession de Louis Guien et de Julie Marie Louise Guien, veuve de Louis Guien.
Nos 25,478 et 25,890—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 16 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, datés respectivement le 9 janvier et le 5 février 1889, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage en bois à un étage No 331 rue St-Pierre, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Roman et Prieur. Le lot mesure 34 pieds 1 ligne de face à la rue St-Pierre, sur 59 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles: le tout d'après un plan déposé dans les archives de S. Magner, ex-notaire en cette ville—No 132 de son livre de plans No 3—Le cottage a 3 chambres et cuisine, etc.
Les chars allant à la rue Canal passent devant la maison.
Conditions de la vente.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année, 1889, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente au frais de l'acquéreur, pardevant James Simeon, Esq., notaire.
9 fév—9,16,23—mars 2,9,16

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL
—DE LA—
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,057,470 88
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, cours du marché		346 855 61
Actions et autres effets		13,450 00
Maison de banque et autres propriétés foncières		118,480 71
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00	
Change américain	213,617 42	
Argent (comptant)	1,056,550 58	
Chèques pour le Clearing House	445,845 15	
		1,718,263 15
Total		$4,304,520 15

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	
		650,000 00
Profits nets non divisés (sujets aux dividendes		57,018 23
Circulation		45,000 00
Dépôts à retirer contre chèques.		3,551,236 92
Balance due sur capital-actions		800 00
Dividendes non payés		405 00
		$4,304,520 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.
R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.
3jan—3f

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne 16nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres situées à la campagne. Comptes ouverts, &c.
—Dans l'affaire de—
Shropshire & Cie vs leurs créanciers.
Vente positive.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet. — Le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 & 74 rue St Charles, près de la rue Gravier, par ordre de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté le 9 février 1889, Dossier No 25,150 dans l'affaire de Shropshire & Cie vs leurs créanciers, à l'encan, il sera vendu:

1.—Un lot de comptes ouverts, réclamations, &c., d'après un inventaire enregistré.

2° Trois morceaux de terre situés dans le comté de Hancock, Etat du Mississipi, étant:

1° La moitié nord du quartier S. E. de la section 35 de T. 7. R. 15 W, contenant 80 acres plus ou moins.

2. Le quartier S. E. de la section 34, T. 7. R. 15 W, contenant 160 acres plus ou moins.

3° Le N. O. quartier du N. O. 1/4 de la section 31, T. 7 R. 15. W, contenant 40 acres, plus ou moins. Total 280 acres, plus ou moins.

Conditions—Pour comptes ouverts, etc., comptant sur les lieux, pour les terres, comptant en passant les titres, 10 0/0 comptant sur les lieux et en assumant les taxes de 1889.
Actes de vente pardevant ——— notaire, aux frais des acquéreurs.
12 fév—12 17 24—mars 3 10 16

Succession Henry Jurgens.
Vente de comptes ouverts, réclamations.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. HODGSON, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 16 février 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 1er février 1889, Dossier No 25,276, pour compte de la succession de Henry Jurgens, décédé, il sera vendu à l'encan:
Un lot de comptes ouverts et réclamations d'après un inventaire et une liste entre les mains de l'encanteur.
Conditions—Comptant sur les lieux.
3 fév—3 10 12 à date

Propriété de valeur à Carrollton, rues Madison et Deuxième.
Près de la gare, du fleuve, du marché, de la maison de cour, etc.
Succession Henry Jurgens, décédé.
Par ordre de cour—Dossier No 25,276.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 23 janvier 1889, et un ordre supplémentaire ou amendé, par le même juge, daté le 2[illegible] janvier 1889, Dossier No 25,276, dans l'affaire de la succession de Henry Jurgens, décédé, il sera vendu à l'encan—

RUE MADISON.

1° **Quatre lots de terre,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ancien îlet "D", actuellement l'îlet No 87, borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Madison et Deuxième.

RUE DEUXIEME.

2° **Un lot de terre,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, désigné comme lot No 34, qui est adjacent à la propriété ci-dessus, et aussi le lot No 5 qui se trouve derrière, et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 150 pieds.

ECURIE RUE MADISON.

3° **Deux lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, désignés comme lots Nos 5 et 6, qui sont contigus l'un à l'autre et le lot No 4, et mesurent comme suit: Le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds.
Le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.
Les améliorations comprennent **une résidence à deux étages en bois et écurie** avec une cuisine à un étage connue comme le No 20 rue Madison, ayant une écurie avec compartiments pour 15 animaux ou plus et quelques 6 chambres pour l'usage d'une famille, citerne, etc.

Un cottage double.

4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus désignés comme lots Nos 7 et 8 lesquels sont contigus, l'un à l'autre et le lot No 6 et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.
Les améliorations comprennent:
Un cottage en bois à double corps de logis, connu comme le No 16 rue Madison, ayant 3 chambres ou plus de chaque côté, ci[illegible]

GRAND ENTREPOT EN FACE.

5° **Trois lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 86, bornés par les rues Madison, Dublin, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos 3, 4 et 5 qui sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations consistent en:
Une grange ou entrepôt en bois commode, avec grenier à foin et plusieurs petites dépendances, hangars, etc.

MORCEAU DE TERRE—PAROISSE JEFFERSON.

6° **Un morceau de terre,** situé au-dessus de la ville de Carrollton, dans la paroisse Jefferson, étant une partie de la plantation appartenant anciennement à feu Pierre Volant Labarre, à une distance d'environ onze arpents du fleuve Mississipi, et désigné par le numéro 10 sur un plan dressé par "Cosmer", daté le 15 avril 1847, lequel morceau ou portion de terre mesure un arpent de face, sur une profondeur de 1060 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 9 et 1160 pieds sur la ligne du lot No 11, et 189 pieds 4 pouces et 6 lignes de large dans le fond.

Toutes ces mesures ci-dessus sont en mesure américaine et sont plus ou moins, d'après les plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en paiements égaux, à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 intérêt par an du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles. Dix pour cent comptant payé sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1889, en outre des adjudications.
Actes de vente pardevant Frederick Deibel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 janv—27—3 10 17 24 fév—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille,
Avec deux lots de terre,
Au coin des rues Jackson et Constance, rue pavée en asphalt et ayant la lumière électrique.
Succession de Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk.
Dossier No 25,151.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 15 janvier 1889, Dossier No 25,151, pour le compte de la succession de Mme Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Magasins et Constance, contigus l'un à l'autre et formant le coin des rues Jackson et Constance, et mesurent ensemble 63 pieds, 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 130 pieds, tout plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en une **résidence en bois, élégamment construite et finie à deux étages et demi et recouverte en ardoises,** avec une aile de chaque côté, et deux bâtisses au fond en bois à deux étages et dépendances et ayant un grand corridor à chaque étage, de magnifiques salons avec arches, salons de réception et salle à manger, office, chambre pour provisions, cuisine, et quelque 10 ou 12 autres chambres, chambre à bain, etc., chambres pour le bois et le charbon et lavoirs 2 grandes citernes et un grand réservoir couvert pour fournir l'eau à la chambre à bain.

La résidence est admirablement préparée et décorée partout par Siebrecht, avec cheminées en marbre et installations de gaz partout, des armoires percées dans le mur, le tout construit dans le style moderne, et en parfait état

Les terrains ont une pelouse de chaque côté, des allées d'après le pavage Schillinger, arbres fruitiers, etc., et le tout peut être inspecté de 2 à 4 p. m., tous les jours (les dimanches exceptés) avec une carte de l'encanteur.

Cette **élégante propriété** est adjacente aux résidences de Jacob Hassinger et autres, a une rue pavée en asphalte et la lumière électrique en face, et est située dans un endroit des mieux choisis du district et offre une chance rare d'acheter une gentille résidence de première classe.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera en outre les taxes pour l'année 1889.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 jan—20 27—3 10 17 23 fév

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 7[illegible] cents.

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.
Succession de William Tacke.
No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 16 Mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, dans la succession ci-dessus la propriété ci après décrite, à savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'îlet borné par Felicity Road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity Road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.
Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur le même prix d'adjudication au moment même de la vente.
Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 fév—10 16 23—mars 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix,
Dans la partie inférieure du Sixième District, sur la ligne du chemin de fer de la rue Prytanée.
Succession de John Pfeifer.
Nos 29,151 et 25,850 consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, à midi, il sera vendu, aux enchères publiques, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 15 janvier 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, et désigné comme îlet No 37, lequel est borné par les rues Antoine ou Antonine, Plaquemines (maintenant Colisée), Prytanée et Amélie, et mesure [d'après un plan annexé à un acte de R. Pochelu à Mme Frances Wasle, passé au bureau de A. Hero, alors notaire, le 24 septembre 1864] ayant environ 214 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Amélie, environ 82 pieds 1 pouce et 7 lignes face à la rue Plaquemines, maintenant rue Colisée, 214 pieds 2 pouces et 7 lignes face à la rue Antoine ou Antonine, sur environ 64 pieds de profondeur, et a été acquis par le dit John Pfeifer par achat de R. Pochelu par acte pardevant A. Hero, alors notaire, le 24 octobre 1867. Son voisinage est nouvellement bâti, s'améliorant tous les jours et facilement accessible par les lignes de chemins de fer urbains St-Charles et Prytanée.

Termes et conditions—Mille piastres du prix d'achat à un crédit de ... ans, par un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et la balance à être payé au comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en plus du prix d'adjudication et payera 10 pour cent comptant sur le prix d'achat, au moment de la vente.
Acte de vente pardevant F. Zengel, Esq., notaire, au frais de l'acquéreur.
19 janv—19 26—fév 2 9 16 23

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Contenu d'un Magazin de Quincaillerie, No 187 rue du Canal.
Cheval et Buggy, Voiture couverte, Bail non expiré, Comptes Courants, etc., etc.
Dans l'affaire de John Bruns & Son &c., vs leurs Créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,600.
Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 16 février 1889, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 187 rue du Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté du 4 février 1889, il sera procédé à la vente du contenu du dit magasin, comprenant:

Un assortiment complet de quincaillerie, coutellerie, outils, matériaux pour entrepreneurs, etc., etc., ensemble avec les étagères, etc.; le tout sera offert en bloc et dans le cas d'une offre non satisfaisante le tout sera vendu en détail, de jour en jour, jusqu'à épuisement du stock.
Aussi, le bail non expiré du dit magasin, du 1er mars 1889 au 30 septembre 1889.
Comptes courants.
1 cheval, 1 buggy, 1 jeu de harnais, 1 wagon couvert.
Le tout d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
5 fév—5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et autres effets, Mulet et Charrette, etc.
Dans l'affaire de la succession de Anne Dillon, épouse de Jacob Kerner ou Kenner et de Jacob Kerner ou Kenner, consolidées.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 25,316.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — LUNDI, 18 février 1889, à 11 heures a. m., au local, No 460 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 31 janvier 1889, il sera vendu à l'encan un assortiment de meubles de maison et autres effets—Aussi, un mulet et une charrette. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
5 fév—5, 9, 16 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Sixième District.
Rue Delachaise entre Tchoupitoulas et Annonciation.
A l'encan à des conditions faciles.
Succession de Jacob Bernard et sa femme.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 25.392.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 22 janvier 1889, il sera vendu la propriété ci après décrite, savoir:

1° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges qui lui appartiennent ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par Delachaise, Foucher, Tchoupitoulas et Annonciation, et désigné par le No 48, il a 30 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise, par 125 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, le dit lot est d'après un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer.

2° Un terrain touchant la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 49 sur le même plan, ayant également, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise, par une profondeur de 125 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans, ou un an aussi au gré de l'acquéreur; la portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26janv—fév2 9 16 23—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable améliorée dans le Premier District, coin des rues Commune et Galvez, et sur la rue Palmyre, entre Dorgenois et Rocheblave.
Succession de Anne Dillon, épouse de Jacob Kerner ou Kenner et de Jacob Kerner ou Kenner, consolidées.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 25,316.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No. 16 rue Bourbon — SAMEDI, 9 mars, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Monroe, juge de la dite Cour, en date du 31 janvier, 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 45, bornés par les rues Commune, Gravier, Galvez et Miro et désignés par les Nos 21 et 22, mesurant comme suit: Le lot No 21 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 22 mesure 33 pieds 5 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Galvez, le tout au pied américain.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 25 et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes le tout entre lignes égales et parallèles.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs assumeront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
2fév—2,9,16,23—2 9 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Premier District, rue Delorde, entre Baronne et Dryades.
Bois de charron et de forgeron, matériaux et outils, comptes à recevoir, etc., etc.
Succession d'Emma Feudner, épouse de Philippe Kessel.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 25,242.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. William Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 21 janvier 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Dryades et Julia, désigné comme lot No 56 sur un plan de C. T. Zimpel, voyer, en date du 3 septembre 1823; conformément au dit plan le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à ...

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et à 1 heure P. M., le même jour, au local ci-dessus décrit, en vertu d'un ordre et pour le compte de la dite succession, il sera vendu l'effet mobilier comprenant un lot de bois et de matériaux de charron, un lot de vieux fer, un lot d'outils de forgeron et deux soufflets et un lot de comptes à recevoir, le tout conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.
Conditions, pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.
22 janv—23, 26—fév—2, 9, 16, 23.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un splendide emplacement pour affaires.
Coin des rues Magasins et Austerlitz.
Succession d'Andrew Schlachter.
No. 26,039.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—SAMEDI, le 9 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" en date du premier février 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre dans le 6me District de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Magazine, Austerlitz, Camp et Genl. Taylor. Le dit lot forme l'encoignure des rues Magazine et Austerlitz et mesure 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et de face à la rue Austerlitz. Les améliorations consistent en une grande maison en bois à deux étages, connue par le No 1047 rue Magazine, occupée comme épicerie au rez-de-chaussée et résidence au premier, hangar, cuve, etc. Aussi, un cottage en bois à un étage dans le fond de la bâtisse ci-dessus et face à la rue Austerlitz.

Conditions—Dix sept cent dollars comptant, le reste du prix de l'adjudication payable en un an, garanti par billet hypothécaire et privilège et lien de vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec l'assurance et les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant John Bessich, Jr. notaire, au frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
5 fév—5, 9, 16, 23—mars 2, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Sixième District.
Jolie résidence cottage sur la rue Jersey près l'avenue Napoléon.
Succession de Joseph Yates.
No 24,989—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc. qui y appartiennent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel et Berlin et l'Avenue Napoléon, désigné comme lot No 7 sur un plan de A. B. Phelps, voyer, en date du 15 février 184[illegible], et mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds 1 pouce entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une jolie maison en bois à un étage, connue par le No 547 rue Jersey.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Préot, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
26 jan—26 fév 2 9 16 23 mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique propriété d'encoignure.
Le magasin et résidence en bois à deux étages coin Franklin et Thalie, et une maison à un étage en arrière et faisant face à la rue Thalie.
Vente en partage.
Frank Nolting et als vs les mineurs George Maria et Frédérick Nolting.
No 25,596—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet. — SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 2 janvier et signé le 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, formant le coin des rues Franklin et Thalie, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Thalie, Erato et White et mesurant 31 pieds 9 pouces et trois huitièmes de pouce de face à la rue Franklin sur 96 pieds 11 pouces et cinq huitièmes de pouce de profondeur et de face à la rue Thalie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets ou coupons à un gré des parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et le transfert des polices d'assurance au porteur des billets ou coupons.
L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en outre du prix de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
13 janv—13, 26—fév—2,9,12,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Résidence dans le Troisième District.
SUCCESSION DE MARIE BUSCHMAN, Epouse de Charles Eckert.
No 25,240—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, suivant un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 janvier 1889, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Indépendance et Pauline, désigné comme lot No 5 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, en date du 5 mars 1859, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 128 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations, connues comme No — rue Pauline, comprennent un joli cottage résidence en bois, à un étage, confortablement distribué et dans un excellent voisinage.

Conditions—Moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance, s'il y en a, à un an de crédit en un billet garanti par privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ensemble, avec les polices d'assurance et toutes autres clauses de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Numa Augustin. Un dépôt de 10 pour cent, au moment de l'adjudication, sera requis pour lier la vente.
12janv—12 19 26—fév2 9 16

Etat de Situation Semestriel
DE LA
Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans,
A la clôture des affaires le 31 décembre 1888.

ACTIF:

Billets escomptés		$1,289,514 63
Prêts sur demande	$537,822 86	
Bons 4 pour cent des Etats-Unis valeur au pair		412,500 00
Primes sur effets ci-dessus		103,449 96
$122,000 bons Crossman de la Nlle-Orléans		
$32,000 certificats 6 pour cent consolidés de la Nlle-Orléans		
$36,000 certificats 5 pour cent ordinaires de la Nlle Orléans		
$65,000 bons 6 pour cent de la Nlle Orléans, émis en faveur des chemins de fer		
$19,000 bons 6 pour cent de la Nouvelle-Orléans émis en faveur des water works		
$564,000 bons 4 pour cent consolidés de la Louisiane		
$3,000 bons de la compagnie de chemin de fer urbain Canal et Claiborne		
$4070 bons du chemin de fer Opelousas et G. W.		
978 actions de la Gullett Gin Co.		
115 actions de la N. O. City & Lake R R		
100 actions des Water Works de la N.-O.		
8 actions de la Rapides Bank		888,289 40
Circulation et chèques sur autres banques		558,821 53
Change à vue sur New York		500,010 62
Dû à banques et banquiers	120,409 30	3,422,4[illegible]
Fonds de 5 pour cent avec le Trésor des Etats-Unis		9,00[illegible]
Maison de banque	$88,116 53	
Meubles et accessoires	7,500 00	95,616 53
Total		$4,816,074 83

PASSIF.

Capital actions	$200,000 00	
Fonds de surplus	550,000 00	
Profits non divisés	$63,532 30	
Moins dividende payable le 2 janvier 1889	20,000 00 — 43,532 30	793,532 30
Circulation au dehors		178,350 00
Dividende payable le 2 janvier 1889		20,000 00
Dépôts		3,824,192 53
Total		$4,816,074 83

Je certifie que l'état de situation ci-dessus est correct.
WM. PALFREY, Caissier.

Correct—Attesté par:
JOHN H. HANNA,
A. B. WHEELER,
SAM'L DELGADO,
ROBT. MAXWELL,
Directeurs.
3 janv—3f